

Au regard de l'évolution des systèmes sécuritaires, comment les acteurs de la sécurité privée et publique perçoivent-ils la notion de partenariat (PPP) et comment cela impacte-t-il la mise en place de ces partenariats ?

Auteur : Maes, Hélène

Promoteur(s) : Seron, Vincent

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26509>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Entretiens

Entretien 2

ABSTRACT — Interviewé : [REDACTED] - directeur des opérations de la police fédérale, section police des chemins de fer de la région Est Lieu : Gare des Guillemins Date : 24/03/2026 Durée : 46min38

Tag cloud

contrôle policier sur la sp¹ de base ok mais recyclage et suite non¹ dialogue = difficulté¹ **différence avec**
sp³ éléments constitutifs d'un bon partenariat² en cas de terrorisme, sp = soutien important¹
ex de 'ppp' officieux² exemple¹ formation correcte² frustration de la sp¹ importance du
partenariat² information¹ méfiance¹ **nécessité de bien séparer le**
privé du public⁴ non à l'armement² points négatifs ppp¹ ppp ok¹ problème dans les ppp¹
problème de la formation¹ relation privé-public pas tjs ok¹ réunion pour échanger¹ sites sensibles = délicat¹ solution :
formation supp¹ sp = atout si terro mais avec des limites¹ terrorisme = tjs présent¹ **vision différente**² vision du
ppp : positive mais avec des limites¹ vision négative des compétences privées¹ **vision**
négative du secteur public sur le privé⁷ vision ppp
idéal¹



Transcription – Entretien 2

Interviewer : « Je rappelle donc cette recherche a pour but d'analyser les partenariats sécurité privée - sécurité publique. Mon but, c'est surtout de voir qu'est-ce qui existe, qu'est-ce qui n'existe pas, qu'est-ce qui fonctionne et ne fonctionne pas, et surtout avoir l'avis des acteurs de terrain sur la question. Et voilà. Donc pour ça, je mène des entretiens auprès des professionnels qui sont un peu familier de la chose. Donc voilà, maintenant je vous laisse la parole. Est-ce que vous pourriez m'expliquer votre parcours professionnel d'abord, grosso modo, et surtout votre fonction actuelle et ce que vous faites? »

Interviewé : « Je me présente le nom, prénom, tout ça. Vous avez besoin? »

Interviewer : « Ce n'est pas obligatoire, mais vous pouvez le mentionner ».

Interviewé : « Oui, donc Francis Warnotte, je suis actuellement le directeur des opérations de la police fédérale, section police des chemins de fer de la région Est, qui comprend les provinces de Liège, Namur et Luxembourg. Un très grand territoire. Je suis rentré à la police en 1994 et puis d'abord à Bruxelles pendant 6 ans. Et puis j'ai gravi les échelons jusqu'à arriver ici, directeur des opérations.

Interviewer : « Et donc actuellement, à la police des chemins de fer, c'est surtout... ? »

Interviewé : « Alors oui, notre terrain d'action normalement est constitué de tous les faits qui se passent dans les trains, dans les voies et dans les gares où nous sommes implantés. Ça, il y a une circulaire ministérielle de 2002 qui prévoit notre terrain d'action. Mais comme on fait partie de la police fédérale, on est compétent dans toute la Belgique. Et donc on a des partenariats aussi bien avec toutes les zones de police, puisque on est au niveau national, que avec Securail, qui est un partenaire privilégié, comme on dit, dans le cadre de la sécurité dans les gares et les trains ».

Interviewer : « D'accord, très bien. Globalement, comment vous différencieriez de la sécurité privée ? Sur quels éléments ? »

Interviewé : « Le but recherché et les moyens alloués ^{différence avec sp}, d'accord. C'est à dire que les maintenant, les services de sécurité ont certaines compétences depuis la loi Jambon qu'ils n'avaient pas avant. Et mais les buts recherchés ne sont pas forcément les mêmes ».

Interviewer : « Et vous diriez que vous avez quel but, vous? »

Interviewé : « Que nous, c'est faire, c'est faire respecter la loi, les règlements, l'ordre public, tandis que eux, c'est plus donner une belle image de la société de transport. Officiellement, c'est que les voyageurs puissent voyager en toute sécurité, ce qui est une chose. ^{différence avec sp} Mais les moyens qu'ils mettent en œuvre ou qu'ils veulent que nous on mette en œuvre ne sont pas toujours pertinents ^{vision}

^{négalive du secteur public sur le privé} ».

Interviewer : « Non? »

Interviewé : « Absolument pas ».

Interviewer : « Et comment? »

Interviewé : « Ben l'exemple le plus flagrant, c'est ici les SDF en gare de Liège Guillemins qui posent énormément de nuisances. Je peux le comprendre, un sentiment d'insécurité,... Securail essaye, avec les compétences qu'ils ont, d'y mettre un terme. Ils nous demandent, vu que leurs moyens sont relativement restreints, ils demandent à la police d'agir, mais en termes de SDF, nos moyens sont très restreints aussi. À partir du moment où ils ne commettent pas d'infraction, c'est un lieu public

» ^{exemple}.

Interviewer : « Ils ont le droit d'être là ».

Interviewé : « Ils ont le droit d'être là. Ce que c'est qu'ils ont du mal à comprendre ».

Interviewer : « D'accord. Vous n'avez pas toujours les mêmes... la même vision des choses au final ».

Interviewé : « Tout à fait. Par exemple, donc ici je vais parler spécifiquement de Securail, ils sont compétents pour rédiger des PV dans le cadre de la loi sur la police des chemins de fer de 1900 de 2018 pardon. C'est tout ce qui concerne les incivilités dans les gares et les trams. Et eux, bah ils se font, entre guillemets, un plaisir à verbaliser n'importe qui, alors que quelqu'un qui circule en trottinette dans la gare, on lui fait la remarque de descendre la trottinette ^{différence avec sp vision différente}. Eux, ils vont verbaliser systématiquement parce qu'ils ont des chiffres et ils doivent aussi pouvoir justifier de leur



utilité. Donc comment est-ce qu'ils justifient sur base du nombre d'interventions et du nombre de PV qu'ils rédigent?

Interviewer : « D'accord. OK ».

Interviewé : « Un autre problème qu'on a régulièrement avec eux, c'est avec le problème des resquilleurs. Qui à la base, c'est un problème commercial. Quelqu'un qui ne paye pas son train, voilà, c'est du commercial. Donc Securail intervient et ils n'arrivent pas à identifier le resquilleur. Qu'est-ce qu'ils font ? Ils appellent la police.

Interviewer : « Alors que c'est pas vos compétences ? »

Interviewé : « À la base, quelqu'un qui ne paye pas son train, c'est un problème commercial, ce n'est pas un problème policier. Mais vu que eux, ils ont la compétence pour intervenir là-dessus, qu'ils n'arrivent pas à identifier, et ben ils demandent l'appui de la police. Donc on est plusieurs fois par jour appelé par Securail pour identifier les gens qui n'ont pas payé leur train ce qui n'est pas vraiment un travail policier problème dans les ppp. Avis personnel. »

Interviewer : « Non mais c'est pour ça que je suis là, votre avis personnel. Donc il y a pas de mal. Donc en fait, ils ont du mal à voir où sont vraiment les limites de leur ... ? »

Interviewé : « Mais en fait, sur base de la loi Jambon, ils ont tout à fait le droit de faire comme ça à partir du moment où eux, ils sont compétents parce que le fait de voyager sans titre de transport, c'est c'est une contravention au contrat que la personne prend avec la société de transport. Et c'est aussi repris dans la loi de 2018 qui dit que un voyageur doit avoir un ticket. Comme c'est une loi, bah ils sont compétents pour cette loi-là. Donc à partir du moment où ils arrivent pas à identifier, on veut verbaliser, donc on appelle la police ».

Interviewer : « Et ça induit une surcharge de travail pour vous ? »

Interviewé : « Oui ce n'est enfin ce n'est pas une surcharge, mais ça crée un certain climat où les policiers estiment que pourquoi est-ce qu'on intervient pour un problème commercial et que Securail sait très bien. On a beaucoup de resquilleurs sans papiers, logiquement, à chaque fois, ben on devrait les priver de liberté. Arrestations administratives. Ce qu'on ne fait pas, sinon on ne fait que ça de la journée. Et alors là, quand nous, on n'arrive pas à identifier les personnes et qu'on les relâche, Securail a un sentiment de frustration parce qu'on a appelé la police, ils ne font rien frustration de la sp. Mais nous, si on le fait, en fait, on ne fait que ça de la journée. Donc ça crée parfois des petits soucis. Et puis ce qu'il faut savoir, c'est au niveau de Securail. Securail a été créé en 1999, lors de la petite réforme des services de police, où auparavant, la SNCB avait sa police des chemins de fer. Donc c'était des policiers assermentés, en uniforme de policier, mais qui appartenaient à la SNCB. Ce qui, à un moment donné, je ne sais plus quel ministre c'était à l'époque, a décidé que c'était une police illégale, puisqu'elle appartenait à une société privée. Donc il y a eu la petite réforme. Donc les policiers ont pu choisir de soit intégrer la gendarmerie, soit intégrer Securail. Et Securail a été créée pour pallier le fait que la police des chemins de fer appartenant à la SNCB n'existait plus ».

Interviewer : « Ah oui d'accord, je ne savais pas ».

Interviewé : « Et au début, il y a eu beaucoup de problèmes parce que il y avait des anciens policiers de la SNCB qui étaient chez Securail et qui se croyaient toujours investis d'une mission policier, voilà policier, alors qu'il n'en avait absolument plus les compétences » vision négative du secteur public sur le privé.

Interviewer : « OK, pas du tout les mêmes cultures professionnelles en plus ».

Interviewé : « Absolument pas, non. J'ai encore le cas cette nuit où Securail a appelé. Enfin, c'est toujours via le CIC, a appelé nos services parce que il y avait une personne au comportement bizarre et ils estimaient que c'était un dealer de stup, d'accord. À 02h00 du matin, en plein milieu de la gare, je dis: mais je ne sais pas qui va vendre. Mais en attendant, ils font appel et vu qu'il y a un appel, on est obligé d'y répondre. Donc on est obligé d'envoyer une équipe pour rien. Et eux, ils voient-ils voient des choses parfois qui n'ont pas lieu d'être. Et quelque part, c'est pas une critique, un peu déguisée, mais en fait, eux, ils savent très bien, ils appellent et puis après ils ne font plus rien et ils continuent à repatrouiller. Tandis que les policiers, ils interviennent et puis après ils sont obligés de faire tout le travail » vision négative du secteur public sur le privé.

Interviewer : « D'accord, je comprends. Et donc la vision que vous avez du secteur privé, ce serait plutôt quoi ? Positif ? Négatif ? »



Interviewé : « Alors nous, c'est relativement positif. Un service de sécurité dans les trains ou dans les gares, c'est très important parce que la police ne sait pas être partout ^{importance du partenariat}, mais il faut que ce soit... logiquement c'est bien encadré par les lois, mais parfois c'est une question de personnalité (avis complètement personnel). Mais il y a certains agents de sécurité ou de gardiennage qui se croient investis d'une mission divine et qui se croient plus policiers que les policiers. ^{vision négative du secteur public sur le}

^{privé} OÙ eux, pour eux, ils voient quelque chose et puis nous, on arrive, ben on identifie Monsieur, merci, c'est bon, au revoir, on fait un avertissement ou on rédige un pv, mais sans forcément privation de liberté, ce qui pose problème. Mais le problème, c'est que leurs limites sont très larges, peut-être un petit peu de trop. Par exemple, ils sont, selon la loi Jambon, ils peuvent retenir une personne jusqu'à 2 h et dans le cadre de cette rétention-là, ils peuvent même apposer les menottes. Mais c'est parfois, ils retiennent quelqu'un qui a commis une infraction. Effectivement, ils lui ont mis les menottes, ils l'ont gardé pendant 2 h et puis la police arrive, on enlève les menottes, on identifie la personne. Monsieur, vous serez convoqué, merci, au revoir. En attendant, la personne a été menottée pendant 2 h ». ^{vision négative des compétences privées}

Interviewer : « Oui, je n'en doute pas. OK, donc c'est des yeux et des oreilles en plus dans les gares, c'est ça ? »

Interviewé : « Mais voilà, il devrait... le principe de rétention pour le flagrant délit. Ben je trouve qu'il a ses limites ».

Interviewer : « Et les limites alors? Elles sont définies, on va dire, mais du coup, est-ce que c'est les agents qui ne les comprennent pas bien ou qui ne sont pas bien informés? Ou est-ce que ça leur passe au-dessus de la tête ? »

Interviewé : « Il y a des agents de Securail qui ne connaissent pas leur loi, qui ne connaissent pas la loi Jambon, clairement, ça c'est ils ne connaissent pas. Enfin, c'est comme tout le monde, on a des droits et des devoirs, on connaît plus ses droits que ses devoirs, c'est le cas de tout le monde, même les policiers. Mais dans leur cas, enfin, moi je demande à mes policiers de respecter la loi. On est censé faire respecter la loi, donc on doit avoir une fonction d'exemple, au moins pendant le service. En dehors du service, ils font ce qu'ils veulent et eux, c'est un petit peu la même chose. Mais ils ont l'esprit parfois un peu trop policier et pas trop garder l'ordre public tranquille. Et eux, ils voient des choses, ils estiment voir des choses qui n'ont pas forcément lieu d'être ». ^{vision négative du secteur public sur le privé}

Interviewer : « Un sac abandonné, c'est tout de suite une bombe quoi ».

Interviewé : « Voilà, c'est ça ».

Interviewer : « OK. Et du coup, ce serait un manque pour vous de formation ou vraiment de personnalité? Et je vais pas faire de catégorisation, surtout dans ma question, mais que ça viserait une population qui aurait moins d'éducation, des choses comme ça ? »

Interviewé : « Alors c'est peut-être péjoratif ce que je veux dire. Généralement, et c'est un avis complètement personnel de nouveau, généralement, de ce que j'ai constaté, les agents de sécurité ou de gardiennage sont des personnes qui ont raté la police ou qui ne peuvent pas rentrer à la police. Donc ils se tournent vers ça. Ou alors ce sont des baraqués, des gens qui vont à la salle et qui veulent montrer qu'ils sont gros et musclés, et ils ont un petit uniforme avec un petit V, ils sont contents, ils ont un sentiment de pouvoir. C'est mon ressenti. J'en fais pas une généralité, mais voilà, c'est même même dans le privé, je vois de les agents de sécurité, que ce soit au carrefour, dans les galeries commerciales, c'est toujours des gros baraqués bien coiffés, gominés, à la limite avec les lunettes de soleil, ils font les malins ». ^{vision négative du secteur public sur le privé}

Interviewer : « Ok, et donc on peut relier ça au final à donc à leur personnalité d'un côté et du coup d'un manque de formation ».

Interviewé : « Je de ce que je sais de chez Securail, la formation à la base elle est elle est correcte. ^{formation correcte}

Mais il y a la réalité policière où de nouveau ils ont la loi Jambon qui leur permet de retenir quelqu'un qui a commis une infraction. Un vol à l'étalage, c'est une infraction. Mais nous, on va jamais priver quelqu'un de liberté pour ça, on va l'identifier. Merci, Monsieur, au revoir, parce qu'en plus, selon le montant du préjudice, bah le PV ne va même pas au parquet. Donc, qu'est-ce qu'on va priver de quelqu'un de liberté si le PV ne va même pas au parquet? Ça ferait beaucoup de monde d'arrêter, mais eux, ils retiennent, ils n'arrêtent pas, mais ils retiennent. Mais ça veut dire qu'il y a des



personnes qui parfois sont retenus pendant 2 h, menottées pour quelque chose que nous, quand on arrive, c'est Monsieur, bonjour, votre nom, merci, au revoir quoi ».

Interviewer : « Et donc vous avez l'air de connaître un peu la loi de 2017, Jambon? »

Interviewé : « Un petit peu quand même par la force des choses ».

Interviewer : « Et vous la trouvez adaptée ou avec des manquements selon vous? Qu'est-ce que vous en pensez de cette loi? »

Interviewé : « Alors, de manière personnelle, je trouve que chacun doit rester à sa place. Un service de gardiennage ou de sécurité, c'est d'assurer la sécurité où il y a quelque chose. À partir du moment où on donne un spray incapacitant ou des menottes à quelqu'un en lui permettant de rédiger des PV, c'est un demi-policier. Je ne trouve pas ça logique. Chacun doit avoir son boulot. Qu'ils constatent quelque chose, qu'ils préviennent la police, ma foi, c'est tout à fait normal. Mais leur donner des compétences plus larges.... nécessité de bien séparer le privé du public Maintenant, au niveau de Securail, je sais qu'ils cherchent à porter une arme. Alors là, je me dis, où est-ce qu'on va ? À quoi sert la police ? Et là, on en revient dans le fait. En 99, la police des chemins de fer a été supprimée. Un terme SNCB, je veux dire, et en fait, ils reviennent à ça, ils veulent de nouveau, ils ont déjà le spray, ils ont les menottes, ils ont le pouvoir de rédiger des PV et si on leur donne une arme, bah c'est de nouveau une police privée » nécessité de bien séparer le privé du public non à l'armement.

Interviewer : « D'accord, donc parfois, selon vous, alors on a une tendance à aller toujours trop loin et plus loin dans les compétences qu'on leur accorde ? »

Interviewé : « Le but premier de Jambon, de Monsieur Jambon, pardon, c'était de décharger la police. Ici, on parle de Securail, mais c'est la même chose pour les événements où à l'intérieur d'un événement, c'est le service de sécurité qui est compétent. L'idée de base est bonne. Mais donner des compétences policières de rédaction et de rétention à un agent de gardiennage, je ne suis pas très friand ».

Interviewer : « D'accord, je comprends. Comment est-ce que vous définiriez le partenariat que vous entretenez avec le service, les services privés? »

Interviewé : « D'une manière générale, ça se passe relativement bien, ppp ok mais de nouveau, les objectifs ne sont pas toujours les mêmes. vision différente Ici maintenant, depuis quelques mois, on a des réunions régulières avec Securail. On partage des informations concernant les incidents, quoique les informations que nous on donne sont plus limitées vu le secret professionnel que eux n'ont pas par rapport à nous. Et depuis quelques mois, nous avons des réunions au niveau direction avec eux pour avoir un partenariat plus prononcé. Ce que eux souhaiteraient, c'est des carrément faire des patrouilles mixtes, Securail et police. Moi, je n'y suis absolument pas favorable puisque nos compétences et le but recherché n'est pas le même. Donc maintenant, ce qu'on fait, c'est on fait parfois des opérations conjointes, par exemple à bord des trains où eux, ils vérifient les tickets, ils font leur petit. Si quelqu'un a les pieds sur un siège, Ben ça c'est leur popote. Et nous, dans ce cas-là, bah on contrôle la personne et s'il y a des mesures à prendre, une petite fouille, s'il y a des stupés, n'importe quoi, bah ça c'est au niveau policier, on essaie de faire ça ».

Interviewer : « Donc globalement, un partenariat qui peut être bien mais qui est pas toujours avec la même vision des choses vision du ppp : positive mais avec des limites ».

Interviewé : « Ben oui, c'est ça. C'est comme je vous dis ici dans la gare, les SDF, pour eux, la police devrait venir prendre les SDF et les taper dehors. Ben non, ça marche pas comme ça. Et de nouveau, ce qu'il y a aussi, c'est que. Je pense que vous connaissez un petit peu la situation de la police fédérale qui est en manque de personnel, en manque de moyens. Et eux, ils demandent systématiquement, dès qu'il y a des problèmes quelque part, "Est-ce que vous faites quelque chose ?" "Non, désolé, je n'ai pas les moyens." ou "Pour toi, c'est un problème, mais pour moi, ça n'en est pas un". Avoir des bandes de jeunes qui crient dans les trains. Oui, ça dérange les autres, la clientèle normale, ça dérange l'accompagnateur de train. D'un point de vue policier, ben c'est une bande de jeunes, voilà. Et vous n'allez rien faire? ? Non, je vais rien faire. Ah ben nous, on va mettre des patrouilles, Ben c'est bien ce que tu veux, mais il y a rien, il y a rien d'illégal ».

Interviewer : « Et quels seraient selon vous les éléments indispensables pour parler d'un bon partenariat du coup? Bon dans le sens efficace, pertinent, utile. Qu'est-ce qui devrait indubitablement



être présent dans ce partenariat? »

Interviewé : « Une très bonne communication et une vision commune de l'opération, ce qui n'est jamais le cas. ^{éléments constitutifs d'un bon partenariat} Je vais donner un exemple. Dès qu'il y a un gros événement dans une ville, systématiquement Securail, les gens viennent beaucoup en train, donc systématiquement ils font un contrôle à l'entrée de la gare des tickets, ce qui forcément, bah ça crée des files, ça crée un encombrement. Et là, au secours, OK, mais c'est toi qui l'as fait le truc. Qu'est-ce que moi je vais mettre des gens pour un problème que toi-même tu crées ? Ça, ils ne comprennent pas et la vision n'est pas la même. Donc oui, il y a un événement public avec beaucoup de monde. Oui, la police doit être présente. Oui, c'est que doit être présent. Elle ne commence pas à contrôler tout le monde pour voir s'ils ont leurs tickets et faire rentrer de l'argent à la SNCB. C'est pas... la vision n'est pas la même. Ouais, OK, et ils crient directement au secours parce que ils ont certaines compétences, mais pas en matière d'ordre public ».

Interviewer : « Et par rapport à la communication dont vous parliez? »

Interviewé : « On essaye d'avoir des réunions communes, donc je vous dis ça fait peut-être 6 mois maximum, que on a des réunions au niveau direction entre tous les responsables de service pour mieux communiquer par rapport à ça et on essaie de mettre ça en place ^{dialogue = difficulté} ».

Interviewer : « Donc, et qu'est-ce qui existe du coup en termes d'échange d'informations entre eux et vous ? Vous fonctionnez un peu comment ? »

Interviewé : « Donc tous les mois, on a une réunion. Donc c'est tous les services de la SNCB, y compris Securail et les services de police, pour parler de tous les problèmes qu'il y a sur le réseau ^{réunion pour échanger}. Donc pour nous c'est Liège, Namur, Luxembourg. Donc des problèmes, il y en a. Il y a des représentants, des accompagnateurs de trains, des guichetiers et les mêmes problèmes reviennent systématiquement. C'est les gens qui ne payent pas leur train, les SDF qui se trouvent en gare, parfois des bandes de jeunes qui traînent dans les trains ou dans les gares. Et ça leur pose des problèmes. Et là, ils se tournent vers la police. Qu'est-ce que vous faites? Ben rien, et tout le monde nous regarde. Mais vous êtes payés à faire quoi alors? Ben, s'il y a une infraction, on interviendra, il y a pas de souci, mais pour un sentiment d'insécurité, c'est plus compliqué, ça c'est plus leur boulot. Donc il y a des trains à problèmes. C'est leur, c'est leur travail ».

Interviewer : « Vous avez mentionné le fait que vous donniez des informations plus limitées et parce que vous avez le secret professionnel et que eux pas. ^{information} Et ça, comment les agents le vivent au final d'avoir... ils n'ont pas une impression autant d'un côté que de l'autre que ce n'est pas juste ? Que pas tout le monde ne puisse donner ses infos et recevoir les informations alors qu'ils travaillent sur le même endroit, et cetera ».

Interviewé : « Donc on essaie de donc on a des rapports hebdomadaires, des échanges entre eux et nous. Eux, ils nous donnent tous les problèmes qu'ils ont rencontrés avec l'identité des personnes contrôlées. Nous, on fait la même chose mais sans les identités, puisqu'il y a un PV qui est rédigé, on ne peut pas communiquer le nom à un Securail. Mais c'est souvent les mêmes, donc ils savent de qui on parle. Mais nous, ça ne pose pas spécialement de problème. On a été, on a été clair avec eux dès le départ en disant voilà, nous, à partir du moment où on peut rédiger, on ne peut pas communiquer le nom ».

Interviewer : « Le nombre de partenariat que vous entretenez avec eux, c'est plutôt alors vous en appui, eux présents pour la sécurisation et le sentiment de sécurité, et vous vraiment alors pour les infractions et autres, et vous venez en appui si eux ont besoin. Est-ce qu'il existe des partenariats plus officieux entre eux et vous ? Donc des choses qui sont pas clairement définies... ».

Interviewé : « Oui, donc depuis un mois, parce que il faut savoir que d'après la circulaire MFO 4 et la loi Jambon, les services de police contrôlent le bon fonctionnement et le travail des services de sécurité. ^{contrôle policier sur la sp} Avec Securail, on a parfois l'impression que c'est l'inverse. Donc on a régulièrement des mails de leur direction en disant voilà, tel jour à telle heure, il y a une intervention, vos policiers sont intervenus. On n'est pas d'accord avec cette intervention-là. À un moment donné, il faut mettre l'église au milieu du village. Nous, on contrôle le service de gardiennage, c'est pas le service de gardiennage qui contrôle la police, sauf si forcément le policier a commis une infraction ou il a ou il a très mal travaillé et ça c'est il y a pas de souci, mais c'était vraiment pas comme ça, c'est



vraiment pas comme ça vision négative du secteur public sur le privé. Pour donner, c'est un un exemple très flagrant que il y a déjà quelques années où un policier il a fait quelque chose qu'il ne pouvait pas, mais il l'a fait en service. Il est allé chez le coiffeur. Voilà, Ben on a reçu, on a reçu un rapport de Securail en disant tiens, qu'est-ce que votre policier faisait là ? Mais ça ne te regarde pas, c'est ça ne te regarde absolument pas. Et voilà, c'est un petit peu. Donc depuis un mois ou 2 maintenant, on a une réunion, donc c'est le responsable et moi et la direction de Securail, ici à Liège, pour parler des problèmes interpersonnels qu'il y a ou des petites interventions comme ça ex de 'ppp' officieux, parce que c'est clair qu'il y a des policiers qui n'apprécient pas Securail. Il y a des gens de Securail qui n'apprécient pas les policiers. Parfois, ça crée des tensions. Et ben voilà, on essaie de se mettre autour de la table pour ne pas que ça parte, ou en rédaction de PV ou en rédaction de rapports pour essayer de calmer tout ça. C'est très officieux. Oui, parce que logiquement, en ce qui nous concerne, d'après la loi Jambon et la circulaire MFO 4, dès que l'on constate un manquement de la part de l'agent de Sécucrail, on doit rendre un rapport au ministère de l'Intérieur sécurité privée, ce qu'on ne fait pas. Sinon j'en ferais tous les jours. Sauf si maintenant c'est vraiment s'ils mettent quelqu'un par terre menotté alors qu'il y a absolument aucune raison, il y a pas le choix. De toute façon, il y aura PV, mais pour les petits manquements qu'ils font tous les jours.... Sinon, on passera un temps de fou à faire ça ». ex de 'ppp' officieux

Interviewer : « OK ».

Interviewé : « Et là, les relations ne se retrouveraient absolument pas grandes ».

Interviewer : « Et du coup, vous disiez parfois ça ne va pas très bien. Et est-ce que c'est plutôt une opinion plus générale de dire que il y a pas toujours une très bonne entente ? »

Interviewé : « Non, je ne pense pas que ce soit une généralité. Il y a des policiers de chez nous qui s'entendent très bien avec les agents de Sécucrail qui se voient même dans le privé. Donc la les relations sont relativement bonnes, mais il y a des policiers qui sont très réglementaires et donc qui font les remarques à Sécucrail quand ils n'agissent pas comme il faut. Ce que Sécucrail n'apprécie pas. Et inversement, relation privé-public pas très ok Securail parfois nous transmettent des rapports par rapport à certaines interventions qui sont généralement légitimes. Parfois, il y a toujours des policiers qui sont pas juste, mais c'est par exemple un rapport parce que un policier a tutoyé une personne interpellée. Ben oui, et d'accord, il ne peut pas. Mais pourquoi est-ce que tu m'envoies un rapport pour ça ? Qu'est-ce que ça peut te faire ? Et là, forcément, c'est souvent les mêmes, il y en a trois, quatre. Puis ce qu'il y a aussi, c'est qu'avec la rédaction de certains rapports, il y a des agents de Sécucrail qui ont été écartés, qui ont même été virés. D'où il y a une certaine méfiance aussi de leur part par rapport à nous. On fait notre métier aussi, on a un devoir de contrôle par rapport à ce qu'ils font. D'une manière générale, ça se passe très bien ».

Interviewer : « D'accord. Donc, globalement, qu'est-ce que vous pensez du continuum de sécurité qui est mis en place ? Cette idée de partenariat, cette idée que vous devez travailler main dans la main, que les autorités veulent mettre en place, essaient de mettre en place. Est-ce que vous y trouvez des avantages et des inconvénients ? Plus de l'un, plus de l'autre ? »

Interviewé : « Et il y a des avantages et des inconvénients. L'avantage, c'est de pouvoir, lors de certains événements, disposer de plus de personnes avec certaines compétences. Mais en sachant qu'il faut mettre les bonnes personnes au bon endroit. On va pas mettre un agent de sécurité à un lieu de contrôle où on demande les cartes d'identité et ça, on sait bien qu'il ne pourra pas. Mais pour garder un périmètre, par exemple, c'est très utile. importance du partenariat Les inconvénients, c'est toujours de permettre à une société privée de rentrer un petit peu dans la sphère publique et de l'ordre public. Une fois qu'ils ont un pas dedans, bah ils essaient d'en avoir plus. C'est ce qui se passe avec Securail ». points négatifs ppp

Interviewer : « OK et donc en général, je parle en général, surtout par rapport à la littérature. On retrouve beaucoup comme élément un manque de confiance envers le secteur privé ou encore un manque de transparence de leur part, un manque de formation des agents. C'est quoi votre opinion sur ces sujets ? Alors, je sais qu'on a déjà abordé un peu la formation. Globalement, est-ce que vous trouvez que c'est justifié ? Toutes ces remarques qu'on peut leur faire ? »

Interviewé : « Toutes les remarques sont toujours justifiées, mais ça va dans les 2 sens par rapport à la police aussi. Personne n'est parfait et aucun système n'est parfait. Moi, ce que j'aimerais bien, c'est



que ce soit vraiment clairement scindé. Donc, service de sécurité et l'ordre public ou la sécurité publique nécessité de bien séparer le privé du public. En termes de formation, non, je pense qu'ils sont, à la base, en tout cas, ils sont, je pense, bien formés. Mais de nouveau, ce sont les recyclages, comme à la police, les recyclages ils ne sont pas, c'est pas au top. Je pense que chez eux non plus, c'est pas ça ne doit pas être au top. formation correcte de base ok mais recyclage et suite non

Interviewer : « Et par rapport à la confiance en elle-même, vous en pensez quoi ? Est-ce qu'on peut observer une vraie confiance ou plutôt limiter, voire de la méfiance ? »

Interviewé : « De la méfiance, il y en a, d'accord. Parce que le but recherché n'est pas le même. Et ici, par pour parler de Securail, ben c'est clair que ils ne se cachent pas, que ils veulent plus d'autonomie, plus de pouvoir, plus de moyens pour en termes de moyens. Par exemple, Securail ici a des maîtres-chiens que nous n'avons pas d'accord. Pourquoi ont-ils des chiens dans un train ? Je ne sais pas ce qu'on va faire avec. méfiance Mais des moyens en tout cas, à un certain moment, la SNCB a donné énormément de moyens à Securail, justement officiellement pour pallier l'inefficacité de la police pour certaines choses. Mais en fait, c'est pour prendre le pas - avis personnel ».

Interviewer : « OK, et donc vous considérez que vous devriez avoir plus de moyens alors ? »

Interviewé : « On n'a jamais assez de moyens, ça c'est clair et net, jamais. Pour vous donner un exemple, ici, on devrait être septante-deux sur les 3 provinces, on est 40. Comment faire le travail de septante-deux à 40, c'est un peu compliqué, et d'où aussi. Et là, je peux les rejoindre où notre travail. On fait très peu de patrouilles à bord des trains, mais parce qu'on n'a pas les moyens ».

Interviewer : « D'accord, OK ».

Interviewé : « Et là, c'est un reproche de Securail par rapport à nous, et ça, je l'entends très bien, et ils ont raison, d'accord ? »

Interviewer : « Donc au final, on peut aussi vous différencier sur cet élément-là au final aussi. Alors, un manque de moyens de votre part, enfin de votre côté ? »

Interviewé : « Oui, bien sûr, mais ça c'était c'était à une époque. À une époque, la SNCB a donné beaucoup de moyens à Securail, maintenant c'est beaucoup moins ».

Interviewer : « Ah oui, ils sont revenus en arrière. D'accord. Et donc, on a parlé de l'armement un peu au début des agents de gardiennage. Donc vous pensez que vous, c'est outrepassé un peu le rôle ? Donc c'est vraiment pas du tout une bonne idée ? »

Interviewé : « Pour moi, ce n'est pas une bonne idée, non. »

Interviewer : « Et ils ont d'autres armes non létales sur eux ».

Interviewé : « Ils ont les menottes et un spray. De manière officieuse, ils ont des matraques. Les Mac Light, les grosses Mac Light, et voilà, ça fait office de matraque, mais ils ne peuvent pas, ils peuvent avoir la lampe de poche, mais pas de matraque. Donc qu'est-ce qu'ils font ? Ils prennent des grosses lampes de poche ».

Interviewer : « OK, et ça c'est déjà trop aussi selon vous ? »

Interviewé : « Pour moi, oui, parce que de nouveau, le but recherché n'est pas le même. non à l'armement Ou un exemple, on a eu pendant pendant tout un moment, on a eu beaucoup de de personnes en séjour illégal d'origine érythréenne où c'était un flux quotidien. On avait 40-50 personnes, ce qu'on ne sait pas gérer. Donc ils nous appelaient pour des resquilleurs. Ils nous appelaient par ici, il faut savoir que c'est une équipe de deux et Securail, ils nous appellent pour sept ou huit Érythréens qui n'ont pas payé le train et qui n'ont pas de titre de séjour valable. Sur le principe, ils ont raison. Mais nous, on arrive. Bah désolé, 6 personne je sais pas gérer à 2, c'est impossible. Que ce soit en termes d'organisation, d'administration, de cellule, c'est pas possible. Donc nous, quand on arrive, bah désolé, messieurs dames, allez-y. C'est donc ce qui crée une certaine frustration de leur part. Mais tout en sachant ça, lorsqu'ils nous appellent et que, par exemple, il y a des gens qui veulent s'enfuir, bah eux, ils courent après. Tout en sachant que nous, de toute façon, on va leur dire non, et ça a créé pas mal de soucis. Par exemple, des les Érythréens, c'était vraiment, c'était vraiment très fort comme phénomène. Et ces gens-là ne voulaient absolument pas se faire arrêter. Et ils traversaient les voies pour fuir et il y a Securail qui courent après. Ben non, laisse le laisse le partir, on va quand même rien faire avec, mais eux non, c'était leur principe. Non, force doit rester à la loi, soi-disant un grand principe, mais bon, qui a ses limites. Et donc ils couraient après les gens et puis forcément, ils le ils le



mettaient par terre, il y avait rébellion, des coups, et puis ben là, ouais, on est obligé de prendre un PV maintenant. Pour être un peu vulgaire, tu nous emmerdes ».

Interviewer : « D'accord ».

Interviewé : « À la base, pour quelqu'un qui n'a pas de ticket de train, donc c'est pas c'est pas dramatique ».

Interviewer : « OK, je comprends. Et quelle serait pour vous la forme idéale du partenariat ? Qu'est-ce qui pourrait être bien mieux que ce qui existe? »

Interviewé : « Ça, c'est une très bonne question. Le système auparavant, qui était un système de gardiennage, où ils sont les yeux et des oreilles, ils appellent s'ils voient quelque chose de concret, ce serait très bien à partir du moment où si vraiment il y a ils constatent une infraction conséquente qu'ils retiennent la personne. Mais c'est bon, si la personne se débat ou quoi, mais laisse la aller, tant pis. Mais qu'il soit des yeux et des oreilles pour la police ».

éléments constitutifs d'un bon partenariat

Interviewer : « Et pour renforcer la confiance, parce que du coup, on parlait presque de méfiance. Et du coup, pour plutôt transformer cette méfiance en confiance, qu'est ce qui devrait être fait de la part des 2 côtés au final? »

Interviewé : « Si on voulait vraiment que ça marche vraiment bien, il faudrait en fait, pour ceux qui ont certaines compétences, en faire des auxiliaires de police. Mais à ce moment-là, de nouveau, c'est intégrer la fonction publique, mais avoir un niveau beaucoup plus bas. Ça se passe aux Pays-Bas, ça se passe en Allemagne, ça marche très bien. Il y a même des volontaires qui viennent travailler uniquement le week-end ou... ».

Interviewer : « D'accord ».

Interviewé : « Mais qui soit intégré dans la fonction publique, que parce qu'à partir du moment où on a plusieurs organisations, c'est toujours compliqué de mettre tout ensemble et d'avoir une même vision, le les mêmes objectifs, même sans les mêmes moyens. Rien que d'avoir les mêmes objectifs, c'est pas c'est pas évident ».

vision ppp idéal

Interviewer : « OK, donc l'idée ce serait vraiment de transformer au final? »

Interviewé : « Ben soit on revient en arrière et on le on dit: Ben voilà, vous êtes vous avez des yeux et des oreilles, point barre. Soit si vraiment on veut leur donner des compétences, ben il faut les intégrer comme auxiliaire de police ».

Interviewer : « D'accord, pour au moins avoir la même vision, c'est ça? »

Interviewé : « Et qu'ils sachent peut-être un petit peu mieux, parce que ça, vous parlez de formation. Peut-être que dans leur formation, on ne parle peut-être pas assez non plus des compétences policières. Et du travail réel de la police avant l'étalage, c'est clair qu'on en a rien à faire. »

problème de la formation

Ouais, OK, t'as rien à faire façon de parler. On sait très bien que on va, on va interpellé la personne, on va l'identifier, on va faire un PV qui va rester ici au bureau. Donc quel policier est motivé par faire ça, à faire ça tout en sachant que c'est une infraction que la personne, bah il faut qu'on qu'elle faut qu'on l'interpelle. On peut pas dire mais non, ça va, t'as raison, on vole tranquille. Mais ça, ils ne se rendent pas toujours compte que eux, ils vont retenir. Enfin, comme je vous dis, force doit rester à la loi maintenant ce principe là à un moment donné, parce qu'ils ont énormément d'accidents de travail, parce que ils veulent-ils veulent faire mieux que nous. Donc, je vais vous donner un exemple, une personne qui n'a pas payé son ticket et qui n'a pas de document valable, elle va s'enfuir. Je vais courir 10m. Voilà, c'est bon, il a tué personne, il n'a frappé personne, il n'a pas juste payé son ticket de 10€. Voilà, c'est pas la fin du monde pour eux, pas eux, ils vont-ils vont courir après, ils vont le mettre au sol et ils ont énormément d'accidents de travail ».

Interviewer : « Est-ce que vous considérez que les moyens, quand je parle de moyens, sont financiers et techniques parfois peuvent être quand même un un avantage pour vous ? Ou ça, vous ne voyez pas vraiment la différence? »

Interviewé : « Dans quel sens ? Que nous ayons plus de moyens ».

Interviewer : « Le fait que eux aient plus de moyens que vous. Ils peuvent être, dans le cadre des partenariats, un atout au final où on ne ressent pas vraiment ça ? »

Interviewé : Non, non, je ne pense pas. Je ne pense pas. Parce que de toute façon, dans les moyens alloués, si même maintenant, ils sont un petit peu comme la police fédérale, donc ils ont beaucoup



moins de moyens qu'avant. Mais dans les partenariats, par exemple avec Infrabel, Infrabel utilise des drones, ses propres drones pour la surveillance des voies ferrées. Et il y a un partenariat avec la police fédérale pour utiliser leurs moyens. En termes de moyens, je pense qu'il y a pas de y a pas de soucis ».

Interviewer : « Donc, un axe un peu plus précis, le terrorisme. Parce que ça a aussi impacté les gares, entre autres. Pensez-vous que ce phénomène soit aujourd'hui encore très présent, très important, ou est-ce qu'il est retombé un peu... en désuétude ? »

Interviewé : « Je vais parler spécifiquement des gares. En fait, le problème des gares, c'est que aux heures de pointe, il y a énormément de monde, donc c'est une cible très facile pour un vrai acte de terrorisme. On l'a vu encore hier avec les 10 ans de Zaventem et de Malbeek. On va mettre une bombe ici aux Guillemins à 17h00 un mardi. Il y a 200- 300 victimes faciles, plus la verrière qui va tomber, qui va faire non. Je pense que ce sont des cibles potentiellement. En tout cas, moi, je ne vais pas le crier et tout, mais si j'étais terroriste ce serait un bon endroit. Je viserais une cible intéressante

» terrorisme = tjs présent

Interviewer : « Et pensez-vous que la sécurité privée, dans un contexte un peu de lutte antiterroriste, peut-être un atout peut-être utile et envisageable, ou pas spécialement, pas plus que ça ? »

Interviewé : « Bah de nouveau, ce sont des yeux et des oreilles. S'ils constatent des comportements réellement suspects, je dis bien réellement, parce que parfois la vue n'est pas la même pour eux, il y a beaucoup de choses suspectes. Mais en termes de terrorisme, ils ont des yeux, des oreilles, ils connaissent logiquement, ils connaissent tous les recoins de la gare, donc ils savent aller partout. Ça peut être un atout ».

en cas de terrorisme, sp = soutien important

Interviewer : « OK, donc un atout, mais un atout qui devrait être un peu plus sensible aux vrais comportements problématiques liés à tout ce tous ces phénomènes sp = atout si terro mais avec des limites ? »

Interviewé : « Ben par exemple, au niveau policier, on a une formation, c'est BDE, donc Behavior Detection Officer, donc c'est détection des comportements suspects. Peut-être que eux, si c'était le cas, devraient aussi suivre ce genre de formation pour voir les vrais comportements suspects. solution :

formation supp Parce que quelqu'un qui va sur un quai et puis qui descend et qui va sur un autre quai, c'est peut-être simplement un voyageur qui s'est trompé. Et ça peut arriver. Ou quelqu'un qui attend sa compagne, qui a une dans le train 1 h de retard, il va rester en gare pendant 1 h. Ça va pas en faire un terroriste, ni un pickpocket ».

Interviewer : « Et en termes de partenariat, du coup, il n'existe trop rien sur ce sujet spécifiquement ? »

Interviewé : « Non, rien du tout ».

Interviewer : « Et pour vous, ce serait intéressant qu'il y ait quelque chose ou ? Dans le cadre actuel, pas spécifiquement ».

Interviewé : « Mais je pense que dans la situation actuelle, on n'est jamais assez prudent. Il y a quand même des conflits un petit peu partout. Donc on a encore eu l'attentat juif ici à Liège. Pour moi, il faut être méfiant. Il ne faut pas tomber dans la paranoïa, mais il faut être méfiant ».

Interviewer : « Donc ce ne serait pas plus mal ».

Interviewé : « Ça serait bien, oui ».

Interviewer : « Et vous pensez qu'en vous voyez comment le travail est de Securail, et cetera, et que ce serait bien ou est-ce que pas vraiment ? »

Interviewé : « Mais ils ont leur utilité. Je ne vais jamais dire que Securail est inutile ou incompetent. Ils en seraient capables. Je l'espère en tout cas. C'est pas compliqué de regarder, d'écouter, mais bon, voilà, il faut écouter et voir les bonnes choses ».

Interviewer : « Et que pensez-vous de la sécurité qui est actuellement mise en place dans tous les sites un peu sensibles, comme entre autres une gare? Est-ce que c'est suffisant ou pas? Et quand je dis sites sensibles, c'est sûr que ça englobe beaucoup plus que les gares ».

Interviewé : « Oui, ça c'est compliqué à dire parce que d'un côté, voilà, est-ce qu'on est trop prudent ou pas assez? Il y a que l'avenir qui le dira. Si on met de trop, mais ça coûte beaucoup d'argent et qu'il se passe rien, mais on va dire que c'est une perte, une perte d'argent, une perte de temps, une perte d'énergie. Et si on ne fait rien et qu'il se passe quelque chose, bah c'est toujours c'est délicat.



18 April 2026, 09:19

Maintenant, je ne veux pas non plus, en tant que citoyen, je n'aimerais pas vivre dans un dans un état policier où on voit des ou des policiers ou des gens de sécurité un petit peu partout. Mais quand j'en vois de temps en temps, je suis rassuré en tant que citoyen. Ici, voir un policier ou voir Securail en gare, ça me rassure. Et j'espère que ça rassure le citoyen aussi, je pense ». sites sensibles = délicat

Interviewer : « Oui, d'accord, OK. Est-ce que vous voulez rajouter quelque chose sur tout ce partenariat? »

Interviewé : « Mmmh non, mais en résumé, je pense que ce sont deux services complémentaires, mais qui doivent travailler chacun dans sa sphère de compétences. Et je pense que si chacun fait son travail, aussi bien policier que service de sécurité, la société d'une manière générale serait plus sécuritaire ». nécessité de bien séparer le privé du public

Interviewer : « D'accord, OK, c'était très intéressant ».

Interviewé : « Merci, avec plaisir ».

Interviewer : « Bah pour moi, je pense que on a bien fait le tour. Si vous n'avez plus rien à rajouter, moi c'est OK, c'est parfait, je vais arrêter ça ».